

Règlement du championnat de France 64 cases.

La **ffjdi 64 - 144** organise chaque année le championnat de France de jeu de dames 64 cases. La version choisie est le "jeu brésilien" (ou 64 international). Le championnat de France est homologué par la FFJDI 64-144 et par la section FMJD 64 - IDF.

I- Organisation générale .

1. Période du championnat. Le championnat de France se déroule lors du congé scolaire de la Toussaint ou sur un éventuel pont du 11 novembre (si ce jour férié est un lundi ou un vendredi). Les dates précises sont fixées lors de l' AG précédente. Le championnat dure 3 ou 4 jours.

L'assemblée générale de la fédération est organisée le soir du 3è jour, pour permettre aux participants des épreuves de semi-rapide d' y participer.

2. Participation. Ce championnat est ouvert aux damistes de nationalité française, à jour de leur cotisation.

3. Titre. Seul le gagnant de la première série, dite Nationale, est déclaré "champion de France". Les vainqueurs des autres séries sont "champion de série".

4. Prix et récompense. Les vainqueurs des séries reçoivent, au minimum, un joli trophée. Les deuxièmes et troisièmes reçoivent une coupe ou une médaille gravée. Si les conditions le permettent (sponsoring, subventions), des prix en espèces peuvent être donnés. Tous les participants reçoivent un diplôme sur lequel figure notamment leur classement.

5. Homologation.

Toutes les parties sont comptabilisées pour le classement national. Les droits d'homologation sont pris en charge par la FFJDI.

6. Droits d' inscription.

La FFJD fixe en AG le montant des droits d'inscription. Les droits seront reversés à 50% à l'organisateur. Les joueurs doivent s'inscrire avant le 30 septembre.

II- Organisation technique.

1. Les différentes séries.

A) Durée du tournoi à cadence lente : 3 ou 4 jours. (rythme : 3-2-2 ou 2-2 -2-1)

Série Nationale : c'est la première, constituée de 8 joueurs. C'est un tournoi toutes rondes, à cadence lente. Exceptionnellement, le C.A. de la FFJDI 64-144 peut décider d'organiser une série unique au système suisse, mais dans ce cas, il n'y aura également que 7 rondes.

série suivantes. Suivant le nombre d'inscrits, il peut y avoir une ou plusieurs séries supplémentaires à cadence lente.

B) Durée du tournoi à cadence semi-rapide : cet Open Fédéral se joue en marge des 2 ou 3 dernières rondes du championnat de France.

Une ou plusieurs séries, suivant le nombre d'inscrits.

2. Principes du jeu.

A cadence lente, on joue selon le système des micro-matches, avec le tirage aléatoire en vigueur à l'IDF (voir annexe 1). Pour les séries "toutes rondes", les résultats des deux parties sont pris en compte (pour une nulle et une défaite, on marque donc 1 point, l'adversaire 3 (et non 0-2, résultat du micro-match)). En cas de système suisse, c'est le résultat du micro-match qui est pris en compte, comme c'est en vigueur à l'IDF.

La cadence est de 45 minutes + 10 secondes (système Bobby Fischer)

A cadence semi-rapide, on joue avec sans tirage au sort (ouvertures libres).

La cadence est de 10 à 20 minutes pour le temps fixe + 5 à 10 secondes pour le temps additionnel.

Notation : obligatoire à cadence lente.

Règles du jeu : celles de la section FMJD 64 - IDF.

Cas particulier : il est autorisé 20 coups pour la finale 3 X 1, si le possesseur des trois dames occupe la diagonale, dite aussi grande oblique ou grande ligne (décision CT); pour toutes autres positions, c'est remise après 15 coups sans déplacement de pion ou sans prise.

3. Classements et départages.

Une victoire rapporte 2 points, une remise 1 point, une défaite 0 point. Pour le départage, il est appliqué les systèmes préconisés par la section FMJD 64 - IDF.

3.1 départage tournoi toutes rondes:

1. Plus grand nombre de victoires.
2. Résultats entre les ex-aequos.
3. résultats dans l'ordre du classement

3.2 Système suisse :

1. Pour la première place : d'abord résultat entre les joueurs classés ex aequo

2. Solkoff médian : plus grande somme de scores des adversaires rencontrés, sauf le plus fort et le plus faible des scores.

3. Solkoff tronqué : plus grande somme de scores des adversaires rencontrés, sauf le plus faible puis, si nécessaire, le deuxième plus faible, etc.

3.3 Egalité parfaite.

En cas d'égalité parfaite, les joueurs sont départagés en fonction de leur classement lors des éditions précédentes, dans l'ordre chronologique inversé. Pour les compétiteurs sans antériorité, ceux ayant le meilleur capital-points national au 1^{er} octobre sont classés devant. Le cas échéant, le départage favorise les plus jeunes, sur présentation d'une pièce d'identité.

4.Arbitrage :

Le C.A. nomme un arbitre principal deux mois avant le début de la compétition, ainsi qu'un arbitre adjoint. Le statut d'arbitre-joueur est autorisé. L'arbitre proposera un règlement particulier pour l'épreuve.

L'organisateur propose au C.A un ou plusieurs arbitres, ainsi que des assesseurs. Un assesseur est une personne en charge de mission d'arbitrage sans avoir de possibilité de décision, comme la mise en route des pendules et ses réglages, la surveillance de la notation et

des irrégularités pour signalement.

5. Commission de recours.

La commission de recours est constituée par l'organisateur et l'arbitre avant le début de l'épreuve. Elle comporte trois membres : un responsable fédéral, 1 joueur et 1 personne de l'organisation. Le joueur doit être neutre c'est-à-dire d'une autre série, il faut donc établir une liste de plusieurs joueurs. Le C.A. nomme une commission de recours composée de 3 membres avant le début de championnat, pour examiner les litiges.

6. Sanctions possibles.

L' arbitre peut prendre les sanctions suivantes :

- simple observation
- avertissement (simple ou avec affichage)
- retrait d' un point à la fin de la compétition.
- exclusion du tournoi

Liste des infractions qui peuvent entraîner une sanction :

En cours de jeu, il est interdit aux joueurs de:

1. s'adresser à **quiconque**, à l'exception de l'arbitre, voire du personnel de service;
2. faire usage d'un autre damier ou de matériel écrit ou imprimé qui pourrait concerner leur partie;
Exception faite des diagrammes numérotés servant à la notation de leur partie.
3. délaisser leur damier quand ils ont le trait; sauf cas visé à l'Art. 7.8.
4. toucher les cases du damier ou de désigner celles-ci, afin de faciliter leur réflexion;
5. déranger leur concurrent pendant sa réflexion;
6. déranger une autre partie en cours, ou d'intervenir dans celle-ci;
7. prendre avis ou conseil au sujet de leur partie;
8. analyser une partie en cours;
9. analyser, dans le local de jeu, une partie terminée;
10. se conduire de quelque manière que ce soit qui pourrait nuire au bon déroulement de la compétition;
11. se promener en dehors de l'aire de jeu;
12. stationner à proximité d'une partie en cours.
13. (Dopage électronique) Il est strictement interdit aux joueurs de

porter et d'utiliser tout appareil électronique (comme téléphone ou ordinateur portable/ de poche, dispositif de communication sans fil, etc.) à moins qu'il soit évident pour l'arbitre que ces appareils ne peuvent être d'aucune utilité pour la partie en cours (exemple : simple montre)

Page 4 sur 6 Règlement chpt de France 64 Version du 10 mai 2013

III- Cahier des charges

La FFJDI 64 - 144 délègue l'organisation et la gestion du Championnat de France Individuel Senior de Jeu de Dames à un Comité d'Organisation. Ce comité peut être un club ou toute autre association régie par la loi de 1901 et déclarée en préfecture.

1) Dates et horaires

La FFJDI 64-144 fixe les dates (que l'organisateur peut, si besoin, légèrement décaler, mais longtemps à l'avance (quatre mois au moins) pour ne pas perturber les joueurs. Les horaires sont fixés par l'organisateur.

2) La compétition

Le Comité d'organisation s'occupe de :

- La mise à disposition d'une salle agréable (4 m² environ par joueur pour la série nationale et 3m² pour les autres).
- Couvrir les tables de nappes vertes pour les joueurs, bleue pour l'arbitre et les autres officiels et rouge pour les récompenses.
- Assurer le confort nécessaire.
- Les aires de jeu doivent être isolées des aires de circulation du public, par une séparation efficace visant à empêcher l'accès de cette aire à toute personne (public, etc.) non autorisée par l'Arbitre Principal à y pénétrer.
- La Salle d'analyse doit être indépendante de la salle de jeu
- La mise en place du mobilier et du matériel : damiers, pions, pendules (prévoir piles de rechanges), feuilles de Notation autocopiantes, chevalets nominatifs, numéros de table, boîtes et recueillir les feuilles de notation.

Installer, dans la salle d'analyse, des panneaux d'affichage distincts pour permettre de consulter :

- Les résultats et le classement quotidien avec dans la mesure du possible les évolutions de capital points des joueurs
- La documentation officielle (règlement particulier, tableaux des résultats)
- La documentation diverse (extrait de presse etc.)
- La composition du Jury d'appel

- Les communiqués de l'Arbitre Principal.

Fournir à l'Arbitre Principal, la liste des participants, définitive, propre et lisible, dans l'ordre du capital point, au plus tard deux jours avant le début de l'épreuve.

Page 5 sur 6 Chpt de France 64 Version du 10 mai 2013

3) Promotion et publicité

Valoriser la série Nationale. Cette série doit être mise en valeur.

Informers la presse avant, pendant et après la compétition.

Prévoir un site Internet de la compétition, mis à jour.

4) Hébergement et indemnisation

Le Comité d'Organisation prend à sa charge : l'arbitre principal

5) Récompenses

Le Comité d'organisation prend en charge :

Le trophée remis au champion de France, des médailles pour les 2d et 3è.

Le trophée remis au vainqueur de toutes les autres séries.

NB : les diplômes remis à chaque participant et aux arbitres sont à la charge de la FFJDI 64-144.

6) Cérémonies

Le Comité d'organisation a la charge de la cérémonie d'ouverture (non obligatoire, mais souhaitable) et la cérémonie de clôture (obligatoire), au cours de laquelle la mise à disposition d'un podium par l'organisateur est vivement recommandée.

